

## Le Outing du Comité d'Ethique

Lors de notre dernière réunion se sont exprimés un certain nombre d'opinions que je qualifierais, sans la moindre volonté de stigmatisation (le mot est à la mode) de personnelles, subjectives, partisans voire même corporatistes, sur une problématique sociétale dont les enjeux dépassent largement le cadre de notre microcosme insulaire. Chacun est libre d'exprimer ses opinions et c'est là l'intérêt me direz-vous d'une telle confrontation. Pour autant cela m'a laissé une impression de grande confusion quand on se souvient de nos réunions du comité d'éthique qui réunissaient par le passé nos regards croisés sur des grands thèmes de société. On entendait alors le collège des juristes, des universitaires, des religieux, des anthropologues, des usagers ou encore des historiens produire, non pas des opinions ou des avis personnels mais des expertises argumentées et collégiales qui s'inscrivaient dans le sillage de la tradition humaniste du CCNE. Il y avait me semble-t-il à cette époque une ligne de réflexion communautaire s'inspirant des grands principes épistémologiques, humanistes et méthodologiques si nécessaires à la construction de l'éthique.

Ce temps-là me paraît bien loin aujourd'hui et cette dispersion des idées qui n'a d'égale que la baisse de fréquentation de nos réunions que chacun déplore m'incite à revenir un tant soit peu, au travers de la thématique qui nous est proposée aujourd'hui précisément, sur ce que fût l'âge d'or de notre Comité et son évolution actuelle.

La problématique qui émerge aujourd'hui, sous le néologisme d' « homoparentalité » n'est pas nouvelle en effet. Comme je l'ai indiqué elle s'inscrit dans la continuité de nos réflexions passées sur le clonage reproductif, la PMA, la question de la levée de l'anonymat en matière de don de sperme, autant de questions dont le comité d'éthique s'est déjà saisi. Je rappellerai les lignes directrices et les bases fondamentales de cette réflexion.

Brièvement et sans être exhaustif. Nous appartenons tous à une espèce sexuée. La sexualité entretient un lien indéfectible avec la reproduction laquelle entretient un lien ontologique avec la mort (A Langaney). Ayant divergé de la condition des primates non humains, l'homme, prenant conscience de sa finitude a dû inventer le symbolisme, l'art, la transcendance, la solidarité communautaire et lignagière, comprenant que la permanence de l'être collectif offre une sécurité à l'être individuel. De là naquit la parenté permettant d'assurer la pérennité et la cohésion des sociétés humaines en même temps qu'elle offrait les meilleures chances de survie et de socialisation aux rejetons de notre espèce. C'est là l'une des spécificités de la condition humaine et du principe d'humanité. Pour faire de la parenté il faut de la reproduction et de la filiation. La parenté convoque ainsi les deux dimensions qui participent de l'édification de l'individu à savoir le biologique, appartenant au féminin ( le lien mère/enfant est d'abord un lien biologique et n'est pas encore un lien de parenté, Cyrulnic ) et d'autre part le symbolique, marqué du sceau du masculin ou de ses avatars, autorisant la problématique oedipienne et permettant l'accès à l'altérité qui se situe au fondement anthropologique de l'humanité (JC Guillebault)

Il est bon de rappeler à cette occasion que les deux sexes procèdent l'un de l'autre. Le masculin procède du féminin au plan biologique ( nous sommes tous génétiquement des femelles) et le féminin procède du masculin au plan symbolique ( c'est là une autre lecture, probablement iconoclaste, de la formule culte de Simone de Beauvoir : *On ne naît pas femme mais on le devient...*). D'où cette tension ontologique et pourtant nécessaire entre les sexes, entre le biologique et le symbolique, entre le masculin et le féminin pouvant apporter le meilleur comme le pire. Ce qui a fait dire à d'éminents anthropologues déjà cités que « *la*

*différence des sexes et celle des générations sont le creuset des oppositions sur lesquels se structure et fonctionne la pensée humaine* » (Godelier, Levi Strauss, Héritier).

Qu'on le veuille ou non, que cela plaise pas et jusqu'à preuve du contraire, nous sommes tous issus d'une relation hétérosexuelle, comme le sont aussi les adeptes de la Gay Pride et autre Louis George Tin qui aujourd'hui ne seraient pas là sans elle pour faire l'apologie du contraire. Dans le même ordre d'idées rappelons tout de même que les termes d'homosexualité ou encore d'unisexe sont bien d'authentiques oxymores.

Ainsi la famille, quelles qu'en soient les formes prises au cours des âges, contient cette dualité biologique/symbolique que l'on peut traduire par « père et mère » et qui est aussi un concept linguistique que l'on va retrouver sous le même vocable dans de nombreuses sociétés traditionnelles. Elle constitue un invariant à la base de tous les systèmes de parenté à travers le monde, abondamment étudiés et décrits par les ethnologues, anthropologues et la psychanalyse. Ajoutons enfin que le couple homme/femme dans sa finalité reproductive répond aussi à un déterminisme biologique permettant de diminuer dans l'espèce humaine la fréquence de la toxémie gravidique (PY Robillard). Pour mémoire l'incidence de l'éclampsie est beaucoup plus importante après FIV à partir de sperme de donneur.

Ceci étant précisé lorsque le comité d'éthique a eu à se prononcer sur le clonage reproductif, nous étions tous d'accord pour invoquer à cette occasion « un brouillage fantasmatique de la filiation, le refus de l'altérité, le refus de considérer la mort, l'altérité suprême, comme constitutive du vivant ». L'être « humain » issu de cette manipulation génétique sortirait de toute généalogie, n'aurait pas accès au complexe d'Oedipe et ne pourrait devenir que psychotique car enraciné nulle part. Jean-Claude Guillebault évoquait même l'inceste absolu et Jean-François Mattei proposait une solution juridique extrême : faire du clonage un crime contre l'humanité...

Un peu plus tard lorsque nous avons eu à traiter de la PMA et à l'issue de discussions âpres et houleuses notamment avec nos confrères du privé, il a été rappelé à cette occasion la définition anthropologique de la filiation à savoir : « *un principe généalogique régissant l'appartenance à une certaine communauté constituée par des personnes tenues pour être issues d'un ancêtre commun* ». Nous avons distingué à cette occasion, d'une part « la filiation instituée ou symbolique », celle de la transmission du nom qui établit la différence entre les générations et au-delà de la discontinuité des corps assure ce transfert de signification. Cette filiation instituée par le langage présuppose l'organisation oedipienne et, d'autre part, « la filiation narcissique ou imaginaire » correspondant à une croyance en la reproduction du même de générations en générations. Celle la ignore la différence des sexes et fonctionne comme un système parthénogénétique procédant par redoublement de générations. Ce mode de filiation nie le temps et la séparation, son inflation traduit un refus de l'altérité et peut s'organiser en narcissisme de mort. (Guyotat J). Le Comité d'Ethique avait dégagé à cette occasion un consensus visant à préserver la seule filiation symbolique ou instituée s'opposant par la même occasion aux tentations consuméristes et disons les « comptables » du privé.

Enfin nous avons eu à traiter de la question de la levée de l'anonymat en matière de don de sperme. Un fois de plus et devant la presse il a été rappelé la nécessité de préserver cette dimension symbolique de la filiation instituée car si la mère est « sûre » le père quant à lui reste « flou » pour reprendre l'expression d'Aldo Naouri. Le père est le seul au regard duquel la filiation doit être symbolique. C'est ce qui permet de distinguer une fois de plus la « filiation instituée » ou symbolique de la « filiation narcissique » ou biologique. Toutes les

sociétés traditionnelles ont relevé cette asymétrie entre masculin et féminin dans le registre de la reproduction et c'est la raison pour laquelle le « *pater* » l'emporte toujours sur le « *génitor* ». Ce primat autorise et consacre l'adoption dont Jean Louis nous a donné un bel exemple personnel.

Dès lors en effet comment pouvait-on concevoir, par la levée de l'anonymat qui surviendrait après plusieurs années, invalider ce processus subtil mais non moins nécessaire, en faisant ainsi resurgir inopinément cette paternité biologique d'emprunt que le juridique, l'éthique ou encore l'anthropologie ( c'est-à-dire au bout du compte le simple bon sens ) avaient résolument et volontairement mise au second plan ? Cette disposition aurait pour effet de renforcer le primat du féminin dans ce registre spécifique de la reproduction tout en appauvrissant inévitablement le masculin ce qui ne pouvait qu'accentuer cette asymétrie entre les sexes dont les effets pervers se retrouvent désormais dans de nombreux registres ....

Aujourd'hui que reste-il de toute cette dialectique qui avait mobilisé tant d'énergie, de concertation de responsabilisation ? Tout ce chemin parcouru nous aura mené à quoi ? Quand on entend aujourd'hui que finalement la filiation n'est rien d'autre que de l'amour auquel on peut donc la réduire ou encore qu'il n'y a pas besoin de mariage, c'est-à-dire d'union institutionnalisée entre un homme et une femme, pour faire de la filiation !!! je m'interroge et n'en crois pas mes oreilles. Heureusement que Céline a remis les choses dans une plus juste perspective. Il n'en demeure pas moins que de mon point de vue de telles affirmations invalident totalement tout ce qui avait été dit par le passé et me laisse pour ma part dans une grande confusion et une profonde perplexité sur les véritables motivations et convictions des uns et des autres face aux questions éthiques. C'est bien de mon point de vue le « Outing » du Comité d'Éthique.

Les révolutions considérables dans le domaine des biotechnologies de la reproduction parce qu'elles touchent aux fondements même de notre condition humaine, ont ébranlé nos convictions en ouvrant la voie à de nouvelles perspectives. Jusqu'à présent les scientifiques, sociologues, philosophes et autres intellectuels pensaient pouvoir baliser le terrain et contenir les effets imprévisibles de telles innovations mettant en avant le sacro-saint principe d'humanité. Mais pouvaient-elle laisser prévoir aujourd'hui de telles mutations sociétales que l'on va retrouver au niveau lexical ? La PMA qui a déjà suscité tant de débats a ouvert la voie à l'homo « parentalité », la co« parentalité », la GPA, que sais-je encore. Le vide juridique induit par toutes ces innovations est devenu un abîme sans fond et bien téméraire serait celui qui oserait seulement esquisser un avenir intelligible et cohérent. La problématique actuelle telle qu'elle se pose, et au-delà des histoires individuelles qui on l'aura bien compris réclament et légitiment des solutions adaptées, semblent annoncer un nouvel ordonnancement de la civilisation sans que personne ne puisse aujourd'hui en prédire les effets et les conséquences.

Pour tenter de lire l'avenir et sans vouloir jouer les imprécateurs il serait intéressant de s'en référer à l'histoire des civilisations passées et revenir sur les circonstances de leur déclin et de leur disparition. Mais on sait bien que chacun interprète l'histoire à sa manière. Il est bon toutefois de rappeler que les mêmes causes produisent les mêmes effets et que l'on ne refait ni le monde ni l'histoire. La brève histoire de notre comité en est une belle illustration.

Je n'irais pas plus loin car je suis de ceux qui considèrent qu'on est dans un processus inéluctable au quel de toute façon on n'échappera pas. Aussi pour moi le débat est clos mais je vous conseille vivement l'ouvrage de Jean-Pierre Winter, éminent psychanalyste intitulé

« homoparenté », un chef-d'oeuvre de précision sur ce qui nous attend. Je n'en citerai que quelques passages :

*« La validation légale de la famille homosexuelle ne doit pas être de l'ordre de l'évidence, elle peut avoir des conséquences négatives dans la construction des enfants et d'une société puisque cette revendication se fonde sur un mythe : celui du couple homosexuel procréatif. Ce n'est pas le couple qui fera l'enfant mais un trio étant donné que concrètement le couple homosexuel ne peut pas avoir d'enfants »*

Dès lors Winter soulève ainsi « la violence du refus du réel » vis à vis des enfants à venir. Il évoque également : « le déni de la différence la plus universelle et la plus lourde de conséquences, à savoir la différence des sexes, qui sous-tend le déni de la différence entre la vie et la mort ... Faut-il donc légaliser la mise en acte d'un fantasme ? »

Dans le même ordre d'idées il est fait état aujourd'hui d'un nombre de 50 000 à 150 000 enfants vivant dans des foyers polygames sans que personne ne songe pour autant à légaliser la polygamie.

Aujourd'hui poursuit-il , « il faut être d'accord avec tout ; avec le déni du réel en particulier. Ce que met à jour la problématique de l'« homoparentalité », c'est en effet que notre société est devenu strictement et pauvrement homosexuelle au sens de ; on ne côtoie que du même, pas de conflit, ceux qui dérangent hors de la vue, alors que le conflit est profondément formateur pour l'individu.... »

L'ambition ultime de cette revendication amorcée depuis bien longtemps Comme l'avait déjà pressenti (G Devereux 1982) se situe dans le refus de toute différence entre les individus, la différence sexuelle plus que toute autre parce que jugée discriminatoire, l'effacement progressif de toute filiation et de la généalogie au profit de « l'homme nouveau », délivré de toutes contingences, biologiques, sexuelles et en particulier de sa dette familiale et envers l'espèce. Je crains que nous soyons désormais dans une vision normative, homogénéisante, infantilisante et totalitaire de l'humanité. L'ontologie est devenue sans objet.

Dr Vincent Dussol,  
Urologue, anthropologue, membre de l'Espace éthique Réunionnais